



COMPTE RENDU DE SEANCE DU 18 Mai 2015

ORDRE DU JOUR :

- Aménagement entrées de Village
- Aménagements des espaces verts
 - Travaux divers
- Courrier de Mr Esquiva Jacques
- Dégradation de bien public
 - Délibérations
- Questions et informations diverses

Nombre de
Conseillers en
exercice : 09

DATE DE LA
CONVOCAION :
13/05/2015

DATE DE
L’AFFICHAGE :
16/05/2015

Séance du conseil municipal du **Lundi 18 Mai 2015 à 18h30**

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun des corbières**

Légalement convoqué, s’est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de BOUTET Claude, Maire.

Présents : ALBANO Richard, BOUTET Claude, BROTO Robert, CATHARY Jean-Claude, COMPAIN Eliane, FAUSTINO Sabine, GRANDJEAN Stéphanie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : GARCIA Fabien (Procurat° BOUTET C), MANITCH Serge.

Démission : LE COSSEC Gilbert, SENDRA Nicolas.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h30, et propose de respecter l’ordre du jour énoncé sur la convocation du 13 Mai 2015. M. le Maire propose de nommer Mme FAUSTINO Sabine comme secrétaire de séance, et lui adjoint M.ESQUIVA Serge. Cette proposition est acceptée à l’unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 Avril 2015.

Le compte rendu n’ayant pas été transmis avec la convocation, Monsieur Le Maire propose d’approuver le compte rendu de cette séance lors du prochain conseil municipal. Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le report de ce compte rendu.

Aménagement des entrées de Villages :

Suite aux précédentes décisions du Conseil Municipal, le projet d’aménagement des entrées de village par des ouvrages à ralentissement suit son cour. Cette étude menée en collaboration avec l’Assistance Technique Départementale du Conseil général a permis d’établir un premier chiffrage par options de réalisations afin de laisser le libre choix à la municipalité. Le montant de ce premier chiffrage s’élève à : 114 370 HT € et pourrait être subventionné à hauteur de 40 % par le département. Monsieur le Maire rappelle que c’est une première information et que rien n’est encore engagé. A suivre...

Aménagement des espaces verts :

Madame GRANDJEAN informe le conseil municipal qu’une cession de plantation et d’aménagement d’espaces verts vont être effectués par les services techniques de la Commune, notamment en entrée de village route de Moux, croisement de colombier/escales et route de Conilhac. Des bacs à fleurs supplémentaires sont également prévus au monument aux morts et dans divers points du village. Le Conseil valide à l’unanimité ces aménagements.

Points sur les travaux :

-La Clôture du jardin d’enfants et la mise en sécurité de l’aire de jeux boulevard des pins ont été commandées. La réalisation des travaux par l’entreprise « Sud-ouest clôture » est prévue fin Mai début juin. Une remise exceptionnelle de 2 % a été effectuée par l’entreprise pour arriver à un montant total des travaux de 8 506.40 € HT. A suivre...

-Des gros travaux de réparations ont été nécessaires sur le réseau d’alimentation en eau potable de Puichéric. L’ensemble des employés communaux des communes

adhérentes ont mis leurs savoir-faire en commun pendant deux semaines pour arriver à bout de cette réparation.

-Les travaux de suppression de la grille des écoles sont en cours de finition. Un appel d'offre est lancé auprès d'entreprises pour la réalisation du passage surélevé. A Suivre...

-Un nettoyage du ruisseau principal la Bisto-Rue Jean Moulin-Allée des platanes sera programmé avec les services techniques afin de favoriser l'évacuation des eaux sur la plaine.

-Le capot de la station de relèvement la Coste est enfin en commande. Dans l'attente de réception il sera remis le vieux capo afin de limiter les odeurs accentuées par l'approche de la chaleur.

Courrier de Mr ESQUIVA Jacques.

Dans le courrier adressé à la Commune Mr Esquiva se plaint de la gêne occasionnée par les platanes situés proche de la maison. Notamment la circulation des poids lourds, les « bourres » fabriquées par ces arbres qui atterrissent dans sa piscine sans compter la chute des feuilles en automne. Mr Esquiva propose d'abattre ces arbres et de les remplacer par des arbres plus petits et un aménagement du virage. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré s'oppose à l'abattage de ces arbres centenaires. Monsieur Le Maire reconnaît que ces arbres auraient dû être élagués et s'engage à ce qu'un élagage soit effectué dès l'automne ce qui rabaissera la hauteur et diminuera l'envergure de ces platanes.

Dégradations publiques :

Il a été découvert sur des platanes proches du parking de la salle des fêtes des trous effectués par la main de l'homme d'environ 2cm de diamètre sur plusieurs centimètres de profondeurs. Il aurait également été déposé du produit supposé toxique à l'intérieur de cette cavité aux vues des traces laissées sur le tronc. Afin qu'une enquête soit menée il sera procédé à une plainte auprès de la gendarmerie de Lézignan contre X.

Délibérations :

Afin d'éviter des surprises sur le territoire de la Commune avec les gens du voyage, monsieur Le maire en collaboration avec la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières/Minervois propose de prendre un arrêté d'interdiction de stationnement pour les gens du voyage sur l'ensemble du territoire de la Commune de Montbrun. Tout en considérant qu'il a été affecté au stationnement temporaire des personnes en déplacement une aire d'accueil intercommunale, dénommée « la Coutibo », créée, aménagée et gérée par la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières/Minervois, communauté de communes à laquelle appartient la commune de Montbrun-des-Corbières, que cette aire, dûment indiquée, est située en bordure de la route départementale 6113, sur la commune de Cruscades, que cette aire satisfait aux impératifs de protection de salubrité, de sécurité, de tranquillité publique, ainsi qu'aux conditions normales de la vie sociale, que la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois figure au schéma départemental et qu'elle remplit ses obligations, que hormis cet emplacement spécifique aucun autre terrain communal n'est, au sens de la loi, adapté au stationnement des gens du voyage, que les textes précités dans les visas permettent au Maire, lorsqu'une aire aménagée a été créée, répond aux normes techniques applicables, et fonctionne de façon régulière depuis son ouverture, d'interdire tout stationnement des gens du voyage en dehors de cette aire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal soutient cette démarche à l'unanimité.

Vidéosurveillance :

Monsieur Le Maire rappelle l'historique de ce dossier au conseil municipal et fait part de l'entretien avec monsieur MARLIN référent sureté de la D.D.S.P 11 en date du 14 Mars 2015 venu pour établir un diagnostic à la demande du Préfet de l'Aude. A la suite de cet entretien et sur avis du référent ce projet sera complété par la pose de 2 caméras supplémentaires en entrée et sortie de village aux points stratégiques du croisement

Moux/Escales et entrée côté Conilhac. Ceci permettra de mieux contrôler les accès en cas de problème sur la Commune. En l'état actuel du dossier nous n'attendons plus que l'arrêté préfectoral d'autorisation avant de pouvoir commander le matériel et conclure ce dossier.

Photocopieur couleur :

Vu l'évolution de la dématérialisation des services publics, et les obligations aux communes d'avoir certains documents administratifs en couleurs monsieur Le Maire propose au conseil municipal de changer le photocopieur actuel par un couleur, il précise également que pour la sortie du bulletin municipal et les cartes de fin d'année cela n'a pas le même rendu. Pour cela la société canon nous propose une solution avec un rachat du crédit actuel et une location du nouvel appareil identique mais de marque canon avec un PAC tout compris. Toner/entretien/services à 564.65 € par trimestre au lieu de 459.47 €. En prime la société canon offre avec un appareil photo numérique type EOS 1200D pour la réalisation des documents d'information. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Réseaux AEP et EU de madone et avenue des corbières :

Monsieur Le Maire procède à la lecture des notifications de refus de prise en charge des dossiers de demande de subvention concernant l'extension du réseaux AEP et EU rue de Madone et la mise en conformité du réseaux AEP avec mise en place de poteau incendie Avenue des Corbières. Aucune subvention n'est accordée pour ces deux dossiers. Vu les montants élevés de ces deux dossiers, la commune ne pourra pas effectuer ces travaux en 2015 sans prise en charge financière par les services du département et de l'état. Ces dossiers feront l'objet d'une nouvelle demande pour les financements 2016. A Suivre...

Terrain Biscaye :

Lors de la réalisation du lotissement La Bisto en 1998 par la Commune, des accords avaient été passés avec les héritiers Biscaye pour acquérir la partie qui sert d'accès à ce lotissement. Malgré la bonne volonté des parties, et l'entente difficile du côté des héritiers Biscaye aucun acte n'a pu être signé devant notaire. Ce n'est qu'en 2004 que ce dossier a pu être régularisé et la Commune s'est rendu propriétaire de l'ensemble du terrain cadastré appartenant aux héritiers Biscaye. Malheureusement la parcelle située en début de voirie référencée sous le n° A 1327 d'une superficie de 160 m² a semble-t-il été oubliée. A ce jour les héritiers Biscaye souhaiteraient vendre ce terrain à la Commune pour régularisation (au prix 30€ le M²). Après en avoir délibéré le conseil municipal propose d'aller jusqu'à 15€ le M² soit 2 400.00€.

Programme de voirie P37/2015

En ce qui concerne les programmes de voirie effectués par la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois, il reste dans le cadre du programme P37/2015 la rue Jules Ferry à goudronner. Travaux prévus courant juillet. L'ensemble des travaux prévus sur les programmes précédents P34 P35 P36 sont réalisés et laissent une enveloppe d'environ 5 500.00€ qui seront reporté sur le prochain programme. Une solution est à l'étude avec Monsieur CARTIER de la CCRL-CM pour prendre en compte rapidement la réalisation de l'impasse du boulevard des pins car les riverains commencent à se fâcher. Une réunion sera programmée pour lister les travaux à prévoir au programme de voirie 38/2016.

L'ordre du jour étant clos et, n'ayant plus de questions en suspens,

Monsieur le Maire clôture et lève la séance à 19 heures 30mn.

LES MEMBRES PRESENTS

NOM PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
ALBANO Richard	8, Quartier J.Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
BOUTET Claude	Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
BROTO Robert	19, Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
CATHARY Jean-Claude	4, Rue Jules Ferry 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
COMPAIN Eliane	1, Rue du château 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
FAUSTINO Sabine	33. Boulevard des pins 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GARCIA Fabien	3. Quartier J.Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Absent Procuration à BOUTET C
GRANDJEAN Stéphanie	9. Avenue des Corbières 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
LE COSSEC Gilbert	13. Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	démission Août 2014
MANITCH Serge	2. Rue Jean Moulin 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Absent
SENDRA Nicolas	5. Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Démission Novembre 2014